

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1213**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition des lots n° 1086, 1176 et 1366 dépendant de la copropriété Le Terrailon située 19, rue Jules Védrines et appartenant aux époux Boizet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 2 novembre 2009****Décision n° B-2009-1213**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition des lots n° 1086, 1176 et 1366 dépendant de la copropriété Le Terrailon située 19, rue Jules Védrines et appartenant aux époux Boizet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine souhaite acquérir un appartement de type F3 situé au 4° étage du bâtiment D de la copropriété Le Terrailon, d'une superficie de 56 mètres carrés, formant le lot n° 1176 avec les 285/223 840 des parties communes générales attachés à ce lot ainsi qu'une cave, située au sous-sol du même bâtiment, portant le n° 9 au plan des caves, formant le lot n° 1086 avec les 3/223 840 des parties communes générales attachés à ce lot et un parking portant le n° 9 au plan des parkings, formant le lot n° 1366 avec les 6/223 840 des parties communes générales attachés à ce lot, situés 19, rue Jules Védrines à Bron et appartenant aux époux Boizet.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les époux Boizet céderaient les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 75 000 €, conforme à l'estimation de France domaine.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) sur la base du taux maximum autorisé ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis concernant l'acquisition des lots n° 1086, 1176 et 1366 de la copropriété Le Terrailon située 19, rue Jules Védrines à Bron et appartenant aux époux Boizet.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - solliciter les subventions auprès de l'Anru.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme complémentaire n° 0827 individualisée le 21 juin 2005 pour un montant de 41 872 197 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer en 2009 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 75 000 € pour l'acquisition et de 2 000 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.**